

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1681

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

10 mars 2006
Domaine Public n° 1681
Depuis quarante-trois ans,
un regard différent sur l'actualité

L'Europe en peine: de Gaz de France à Swisscom

L'intérêt national entrave le bon fonctionnement du marché européen. Surtout quand les sociétés, dont l'Etat est l'actionnaire principal, suscitent l'appétit d'entreprises étrangères. Ainsi les investisseurs minoritaires subissent à leur désavantage les diktats des autorités politiques.

L'acte premier, fondateur de l'Union européenne, fut, avant le traité de Rome, le traité de Paris (1950) créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il exprimait d'abord une volonté de paix. Si la guerre avait besoin de marchands de canon, la mise en commun du marché de l'acier rendait impossibles les réarmements, Krupp contre Schneider, la Ruhr face au Creusot. Ses signataires soulignaient avec force ce besoin de construire la paix en dur et non pas simplement en papier, facile à chiffonner. «Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de développement économique». (Préambule du traité)

En cinquante ans, quel chemin parcouru, sur le plan institutionnel, par l'ouverture du marché commun démonopolisé, par la réussite de sociétés-phare comme EADS produisant Airbus. Mais la mise en place d'entreprises transnationales dans les secteurs-clés se heurte toujours à la méfiance. Deux exemples récents. Le Conseil fédéral ne veut pas que Swisscom

achète une société irlandaise dans la mesure où elle assure le service universel. La Suisse, actionnaire majoritaire, apparaît en position dominante et exposée comme telle à des revendications du personnel ou de la clientèle. Et, deuxième exemple que nous offre l'actualité, le gouvernement français impose la fusion Gaz de France-Suez pour contrer l'OPA éventuelle de Enel, numéro un italien. Et la Belgique s'inquiète à son tour car l'Etat français devenant l'actionnaire principal de Suez pourra s'immiscer dans sa politique énergétique.

Cinquante ans après le traité de Paris, les «réalisations concrètes» provoquent encore la suspicion lorsque la société qui intervient dans un domaine sensible, par exemple l'énergie, est dominée par un actionnaire majoritaire étatique. Subsidiairement, le rôle des actionnaires minoritaires est, dans ces cas de figure, mal défini. Ils subissent les diktats de l'autorité politique, au mépris de leur intérêt comme l'a montré l'intervention abrupte du Conseil fédéral dans les choix stratégiques de Swisscom.

(ag) Suite de l'article en pages 4 et 5

Sommaire

L'article constitutionnel sur l'éducation soumis au vote le 21 mai concerne aussi la formation professionnelle.
page 2

Les femmes souffrent toujours de discriminations salariales à la barbe du 8 mars.
page 3

Les patrons de l'économie suisse souhaitent écarter définitivement l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne.
page 4

L'Etat social, malgré les critiques, assure justice et égalité des chances pour le plus grand nombre.
page 5

Une initiative veut rendre imprescriptibles les crimes pédophiles.
page 6

Allocations

Un enfant, de sa naissance à l'âge adulte, n'est pas seulement affaire privée. C'est aussi l'avenir de la société qui est en jeu. Cette reconnaissance relève d'une décision politique et, logiquement, c'est le budget de l'Etat qui doit en assumer le coût.

Edito page 3